

Autorisation parentale ou tutélaire pour la pratique de la plongée sous-marine

Les autorisations parentales doivent être impérativement signées par les deux parents.

Je soussigné Parent1

Nom :
Prénom :
Demeurant à :
Tél. :

Agissant en qualité de* : Père Tuteur Mère Tutrice

Nom :
Prénom :
Age :

L'autorise à pratiquer la plongée sous-marine au sein du club Le Diodon

Fait à : Le :

Signature :

Je soussignée Parent 2

Nom :
Prénom :
Demeurant à :
Tél. :

Agissant en qualité de* : Père Tuteur Mère Tutrice

Nom :
Prénom :
Age :

L'autorise à pratiquer la plongée sous-marine au sein du club Le Diodon

Fait à : Le :

Signature :

Décharge de Responsabilité pour les mineurs

Je soussigné(e)

Né(e) le..... à

autorise l'association, en la personne de son président ou de tout autre personne désignée responsable par la dite association, à prendre toutes les dispositions qui s'imposeraient en cas d'accident ou d'urgence pour la vie et la sécurité de mon enfant dans le cadre des activités de l'association.

Inscrire les mentions « **lu et approuvé** », « **bon pour pouvoir** ».

A.....
Le.....

Signature